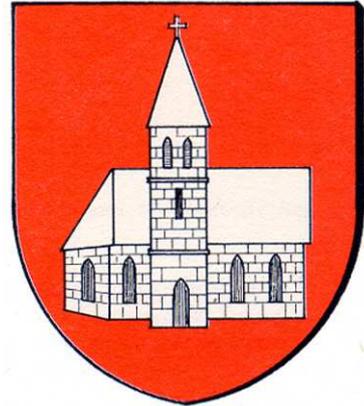


Commune nouvelle de BERNWILLER

MAIRIE – 2 Rue de l'Ecole, 68210 Commune nouvelle de BERNWILLER

Téléphone : 03 89 25 30 15

Email : bernwiller@orange.fr



DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DU PATRIMOINE

Septembre 2016



Mise en accessibilité des bâtiments communaux

1. L'AD'AP DE PATRIMOINE

Le dossier AD'AP (demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé du patrimoine) sera déposé au plus tard le 27 septembre 2016 auprès de la Préfecture. Cette prorogation a été demandée suite à la fusion des 2 communes d'Ammertzwiller et de Bernwiller.

L'AD'AP de patrimoine définit la programmation des travaux en vue de la mise en accessibilité des bâtiments communaux accessibles au public ainsi que les demandes de dérogation. Il comporte :

1. Le descriptif de la situation du patrimoine au regard des obligations d'accessibilité
2. Le projet stratégique : orientations et priorités retenues
3. La programmation et les dérogations en prévision

Descriptif établi par bâtiment :

- a. *La localisation et la description de l'établissement (catégorie-type-surface)*
- b. *Le descriptif des travaux*
- c. *L'estimation financière des travaux*

4. Le phasage envisagé

Tableau présentant le phasage des travaux sur 2 périodes de 3 années compte tenu du financement des travaux (programmation des budgets et de la présence d'équipements de 4^{ème} catégorie) et les dépenses étalées sur 6 ans

Les bâtiments et IOP communaux concernés :

A BERNWILLER :

- **La Mairie – Ecole** : désaffectée actuellement
- **L’Eglise** (en 4^{ème} catégorie) : des travaux d’aménagement des abords sont en cours notamment de réalisation des stationnements dont une place PMR et la mise en œuvre d’une rampe. L’agenda sera établi sur deux périodes de 3 ans soit 6 ans au total
- **La salle communale festive Jean-Jacques HENNER** (capacité 150 personnes) de plain pied.
- **Les locaux des sapeurs-pompiers**
- **L’école maternelle** : des travaux de rénovation thermique sont en cours
- **La nouvelle école élémentaire** en construction n’est pas concernée. Une attestation de conformité à la réglementation d’accessibilité a été déposée avec le Permis de Construire
- **Le cimetière en tant qu’IOP.**

A AMMERTZWILLER

- **La Mairie – Ecole élémentaire – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable d’Ammertzwiler – Balschwiller et environs**, qui sera déménagé ailleurs sur le territoire de la Communauté de Communes. Porte d’Alsace. L’école élémentaire est également déplacée à côté de l’école maternelle à BERNWILLER
- **L’Eglise** (en 4^{ème} catégorie sécurité incendie)
- **Le Presbytère** : abrite un bureau pour le Conseil de Fabrique
- **Une salle associative et un atelier.** Les réunions dans la salle à l’étage pourront être organisées dans une des salles libérées dans l’actuelle Mairie d’Ammertzwiler
- **Le cimetière en tant qu’IOP** : dont un projet de développement est en cours.

La programmation sera basée sur les diagnostics accessibilité mis à jour suivant la réglementation en vigueur :

- Code de la Construction et de l’Habitation, articles L.III-7-3 et L.III-7-5 à L.III-7-11, R.III-9 à R.III-19-11 et R.III-19-31 à R.III-19-44
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l’application des articles R.III-19-7 à R.III-19-11 du Code de la Construction et de l’Habitation et de l’article 14 du décret n°2006-555 relatif à l’accessibilité aux personnes handicapés des ERP et des IOP.

1. Descriptif de la situation du patrimoine au regard des obligations d'accessibilité

Les deux communes d'Ammertzwiler et de Bernwiller ont fusionné en janvier 2016 pour former la commune nouvelle de BERNWILLER. De ce fait, une prorogation par rapport au dépôt du dossier Ad'Ap a pu être obtenue.

La commune nouvelle est maintenant propriétaire d'un ensemble de bâtiments accueillant du public répartis sur le territoire des deux communes.

Des diagnostics accessibilité ont été établis pour ces bâtiments en avril 2012 et actualisés en juillet 2016. Les travaux et les études en vue de la mise en accessibilité ont été pris en compte dans le dossier Ad'Ap : ces montants ont été actualisés, selon le cas, complétés par les travaux connexes et adaptés en fonction de la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité.

Parallèlement, la commune nouvelle réfléchit à l'implantation de la nouvelle Mairie qui devra réintégrer les services répartis sur les deux anciennes entités :

- L'annexe du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable – SIAEP - regroupant 10 communes
- Les archives
- Le secrétariat
- Le Conseil Municipal rassemblant maintenant 19 personnes
- Le bureau des Conseils de Fabrique d'Ammertzwiler et de Bernwiller.

De plus, depuis quelques années, la commune entreprend des travaux dans le sens de l'adaptation des équipements publics aux Personnes à Mobilité Réduite dont notamment :

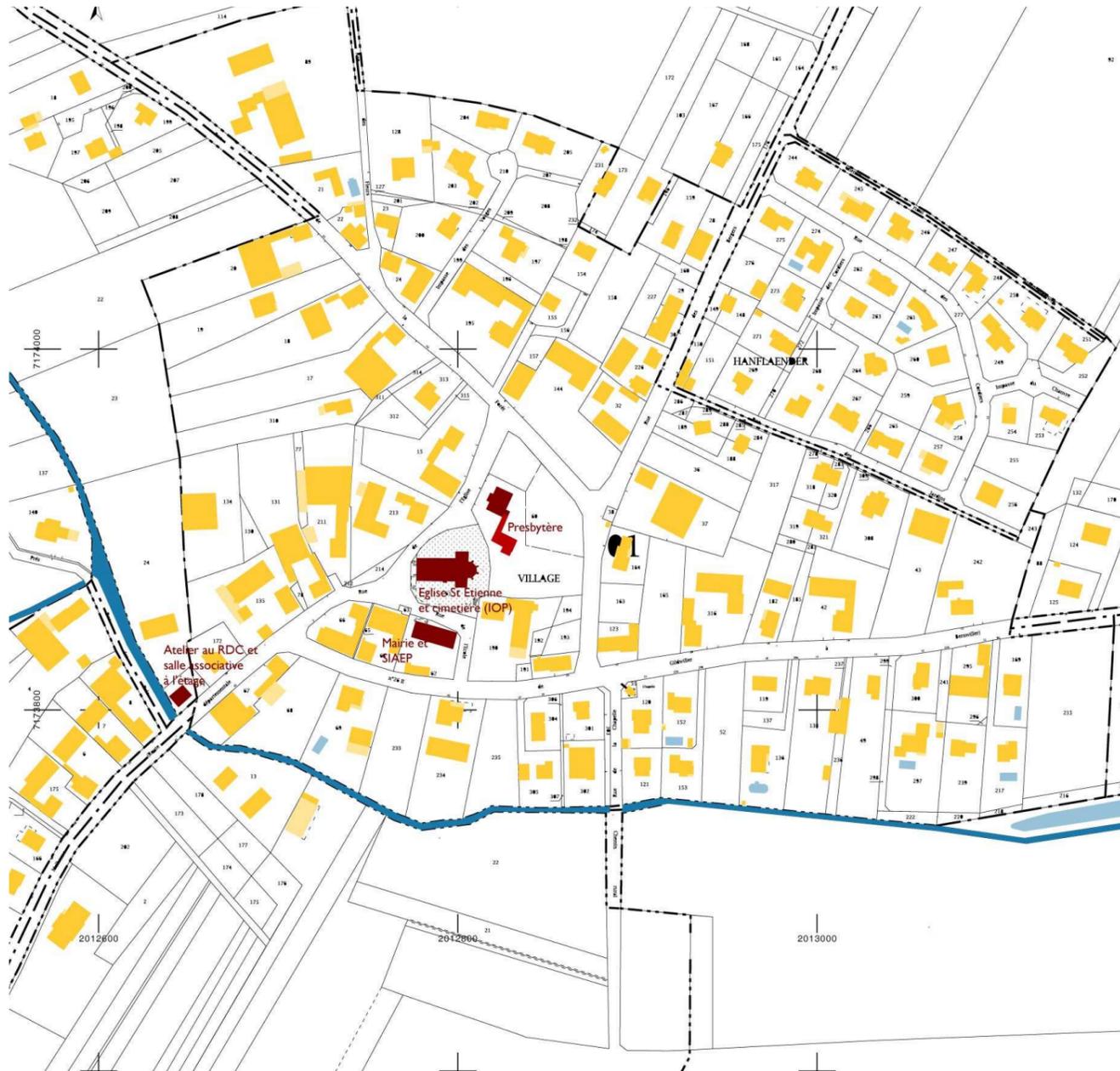
- La mise en œuvre d'une rampe PMR et la création d'une place de stationnement PMR pour l'Eglise St Jean de Bernwiller
- La réalisation d'une nouvelle école élémentaire proche de l'école maternelle Rue des Seigneurs à Bernwiller qui a remplacé l'école située dans la Mairie d'Ammertzwiler, alors non conforme à la réglementation d'accessibilité
- La mise en œuvre d'une rampe PMR pour accéder au rez-de-chaussée de la Mairie d'Ammertzwiler.

La demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée porte sur plusieurs établissements recevant du public et prend la forme d'un Agenda du Patrimoine. Le formulaire utilisé, conjointement au présent document, est le CERFA n° 15246*01.

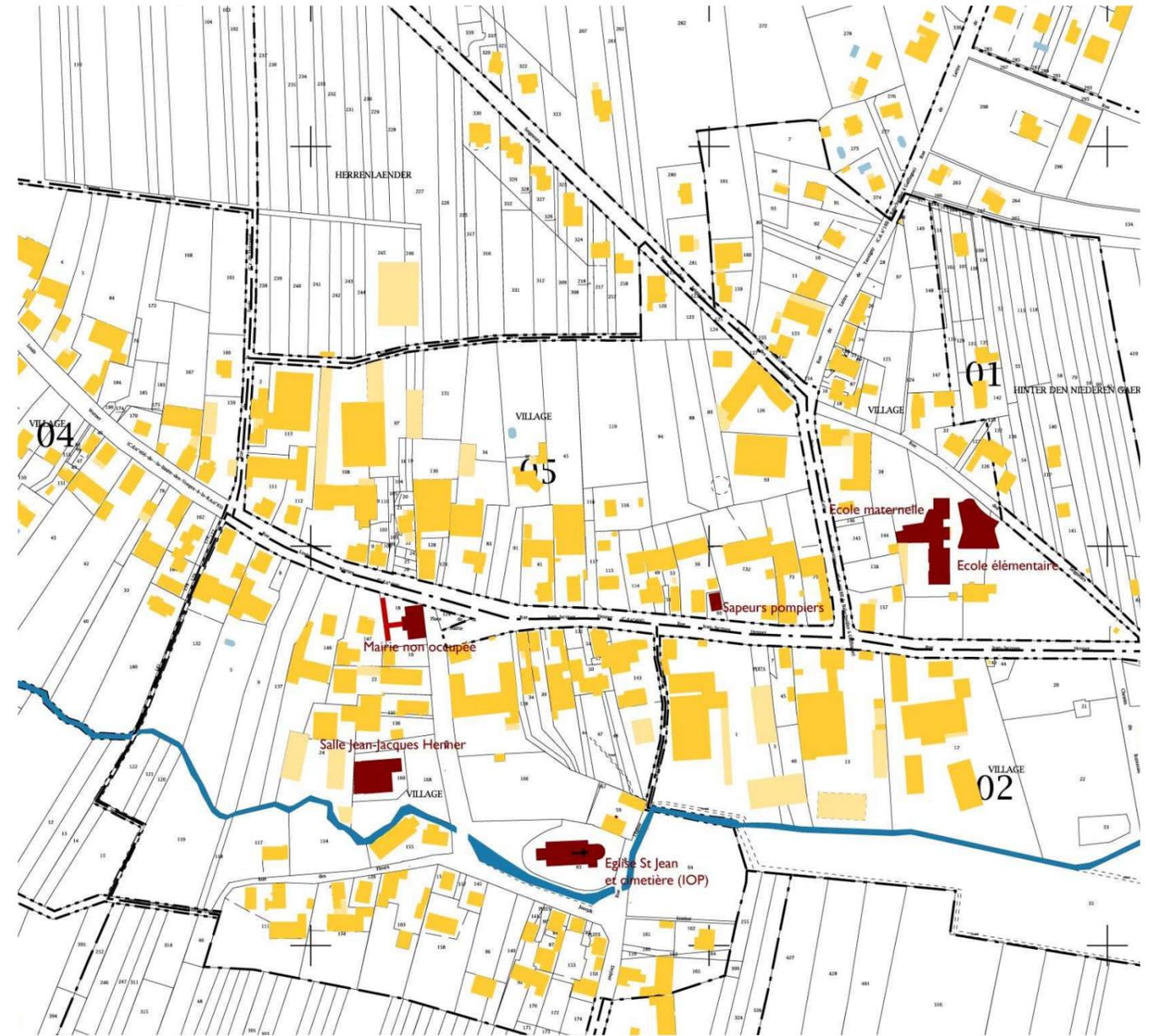
Le nombre de périodes sollicité pour la mise en accessibilité est de 2, comptant 3 années pour chaque période compte tenu de la programmation des budgets et de la présence d'équipements de 4^{ème} catégorie.

Localisation des équipements publics sur chaque commune

AMMERTZWILLER : 4 ERP et 1 IOP



BERNWILLER : 6 ERP et 1 IOP



2. Le projet stratégique : orientations et priorités retenues

La Municipalité est entrain de terminer le chantier de la nouvelle école élémentaire à Bernwiller ainsi que les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle voisine. L'investissement conséquent pour ces deux projets retardera la mise en accessibilité des autres sites.

Dans la première période seront engagées les dépenses concernant l'accessibilité des deux églises et des deux cimetières qui font l'objet actuellement de travaux d'aménagements extérieurs notamment pour l'Eglise de Bernwiller pour laquelle une rampe d'accès PMR au perron, un nouveau traitement du parvis en enrobés ainsi que la réalisation d'une place de stationnement PMR sont entrain d'être menés.

Dans la seconde période, la Municipalité envisage d'engager des travaux pour une nouvelle Mairie. Compte tenu de la fusion des deux communes, un lieu pour la Mairie est à l'étude. Trois sites sont envisagés : l'ancienne Mairie de Bernwiller, l'actuelle Mairie d'Ammertzwiller ou le presbytère d'Ammertzwiller.

Les actions ne nécessitant pas l'intervention d'un maître d'œuvre et pouvant être réalisées en interne par les agents communaux seront également enclenchées rapidement.

3. La programmation et les dérogations en prévision

BERNWILLER

1. L'école maternelle et le périscolaire



ERP de type R de 5ème catégorie

Surface : 720m², Rue des Seigneurs, R

L'établissement fait partie du groupe scolaire primaire avec l'école élémentaire en construction sur le même site (école d'Ammertzwiler déménagée). Il est situé Rue des Seigneurs à Bernwiller, dans le parc de la Maison Henner. L'édifice est de plain pied et abrite 3 salles de classe, une salle de motricité et une salle de sieste. La salle de motricité sert au périscolaire comme lieu de repas. Un local traiteur est attenant.

Le coût des travaux d'accessibilité est évalué 3 350 € HT. Les travaux concernent :

- Installation d'une tôle de seuil antidérapante au niveau de la porte d'entrée compte tenu du ressaut
- Installation de bandes contrastées sur les parois vitrées de l'espace détente
- Le sanitaire adapté sera rendu utilisable par tous. Pose d'un pictogramme sur la porte de l'espace détente
- Installation d'une tôle de seuil antidérapante sur la porte accès cour
- Changement de la grille dans la cour de récréation.

Le maître d'ouvrage est entrain d'y réaliser des travaux de rénovation thermique permettant de réaliser des économies d'énergie sur les postes chauffage, électricité et ventilation.

2. Ecole élémentaire



ERP type R de 5ème catégorie

Surface : 546m², Rue des Seigneurs, R

Le bâtiment est localisé en face de l'école maternelle, dans le parc de la Maison Henner. Sa construction est en cours d'achèvement et les élèves intégreront les locaux en septembre 2016. L'établissement remplace l'ancienne école qui n'était plus aux normes, située dans la Mairie d'Ammertwiller.

L'édifice, de niveau passif, comprend 3 salles de classe de plain pied et une salle d'évolution.

Une attestation de conformité à la réglementation d'accessibilité a été déposée avec le Permis de Construire.

Le coût des travaux est de l'ordre de 1 020 000 € HT. L'emménagement des locaux a eu lieu à la rentrée scolaire de septembre 2016.

3. La salle communale Jean-Jacques Henner



ERP de type L de 4ème catégorie

Surface : 300m², 68 Rue Joseph Deyber, R

La salle est bordée à l'Est par la Rue Joseph Deyber et au Sud par le ruisseau, Le Spechbach. Elle sert aux différentes manifestations festives, aux mariages, aux représentations et réunions de la Mairie, ...

Des travaux, en vue de l'adapter aux PMR, ont été menés récemment notamment concernant l'accessibilité du bar et des sanitaires.

Le coût des travaux d'accessibilité, évalué en 2016, est de 3 980 € HT.

Les travaux concernent :

- Le balisage d'une place de stationnement réservée
- Agrandissement de l'ouverture de la porte des sanitaires
- Installation d'une tablette rabattable pour le bar
- Installation d'une nouvelle cuvette dans les sanitaires.

4. Locaux des sapeurs pompiers



ERP de type W de 5^{ème} catégorie

Surface : 100m², Rue Jean-Jacques Henner, R +1

Cet équipement est au cœur du village. Le bâtiment comprend deux niveaux. La salle de réunions, à l'étage, est desservie par un escalier.

Le coût des travaux d'accessibilité est de 1 520 € HT. Les travaux concernent :

- Le seuil vers le garage qui doit être chanfreiné
- Des mousses contrastées qui seront posées
- L'équipement de l'escalier par des bandes podotactiles, des nez de marches, contre marches et prolongation de la main courante

Une dérogation pour disproportion manifeste sera demandée par rapport à l'accessibilité de l'étage. Compte tenu du nombre de dégagements, la capacité de la salle de réunions sera limitée à 19 personnes.

Ainsi, la place de stationnement et le sanitaire resteront inchangés compte tenu de l'inaccessibilité de la salle aux PMR.

5. La Mairie



ERP de type W (L) de 5^{ème} catégorie

Surface : 380m², Place de la Mairie, R + 2

Le bâtiment était occupé par les services de la Mairie de Bernwiller jusqu'à ce que les deux communes fusionnent, par des salles de classe et des réunions associatives ont lieu dans l'une des salles de l'étage.

Dans le cadre du dossier Ad'Ap, la commune nouvelle de Bernwiller réfléchit à l'implantation de la nouvelle Mairie voire en la reconversion de l'une des deux voies des deux Mairies existantes.

Le coût des travaux d'accessibilité est estimé à 124 720 € HT si le bâtiment est maintenu en tant qu'équipement public. Les travaux concerneront :

- Balisage d'une place de stationnement réservée
- Eventuellement la modification l'éclairage extérieur afin qu'il se conforme à la réglementation (20 lux)
- Reprise du revêtement du cheminement extérieur
- Installation d'une tôle de seuil antidérapante au niveau de la porte de l'entrée secondaire
- Installation de bandes contrastantes sur les parois vitrées de la porte d'entrée
- Balisage du cheminement piétonnier vers l'ascenseur – circulations RDC
- Equipement des marches de bandes contrastantes pour les circulations du RDC
- Prévoir une signalétique adaptée à tous
- Mise en œuvre d'un ascenseur pour desservir tous les niveaux, si le bâtiment reste un équipement public
- Equipement des marches de l'escalier intérieur
- Changement des ouvrants par des vantaux tiercés conformes
- Installation d'une tôle de seuil antidérapante dans le bureau compte tenu du ressaut
- Installation d'une tôle de seuil antidérapante dans la circulation du RDC compte tenu du ressaut
- Pose d'un lavabo conforme dans la salle de la chorale
- Pose d'un évier conforme dans la salle annexe

- Installation d'une bande de seuil antidérapante dans le bureau du Maire
- Agrandir l'ouverture de la porte du sanitaire
- Adaptation des sanitaires aux PMR si le bâtiment reste un ERP.

Le devenir de ce bâtiment est à l'étude. La Municipalité réfléchit à son affectation en tant que Mairie de Bernwiller. Les travaux d'accessibilité inclus dans ce dossier tiennent compte de son maintien en tant qu'équipement public. Les coûts n'intègrent pas les travaux de réaménagement.

6. L'Eglise



ERP de type V de 4^{ème} catégorie

Surface : 440 m², Rue François Joseph Deyber, R

Le bâtiment est accessible depuis la Rue François Joseph Deyber. Il est longé au Sud par le ruisseau du Spechbach et dispose d'un 2^{ème} accès à l'Est par la Rue de l'Eglise.

Le coût des travaux d'accessibilité du rez-de-chaussée uniquement est de 3 200 € HT. Les travaux concernent :

- Le traitement des marches de l'escalier extérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche, la mise en œuvre d'une main courante de chaque côté dépassant la première et la dernière marche)
- Le traitement des marches de l'autel (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche, la mise en œuvre d'une main courante de chaque côté dépassant la première et la dernière marche)
- Equipement du chœur avec une rampe amovible en bois.

L'accessibilité de l'orgue, à l'étage, fera l'objet d'une demande de dérogation pour disproportion manifeste.

7. Le cimetière communal – IOP

Le cimetière est implanté sur la couronne périphérique au centre ancien dont l'accès principale donne sur la rue de la Gare.

Le coût des travaux d'accessibilité est évalué à environ 4 960 € HT. Les travaux concernent :

- La correction du marquage au sol de la place PMR à 3,30 m et sa signalisation verticale
- Le traitement du cheminement extérieur entre la place de stationnement PMR et l'entrée de l'Eglise par un revêtement extérieur continu, un dispositif de guidage
- La mise en œuvre d'un éclairage réglementaire à l'entrée avec détecteur de présence.

AMMERTZWILLER

1. L'Eglise



ERP de type V de 4ème catégorie

Surface : 850m², Rue de l'Eglise, R

L'édifice est situé au cœur de la commune d'Ammertzwiller, et bordé sur deux de ses façades par le cimetière. Il fait face à l'actuelle Mairie.

Le coût des travaux d'accessibilité est de 20 690 € HT. Les travaux concernent :

- Pose de la signalétique verticale de la place PMR
- Balisage de l'entrée principale et aménagement de l'accès de l'entrée
- Traitement des marches de l'escalier extérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche, la mise en œuvre d'une main courante de chaque côté dépassant la première et la dernière marche)
- Création d'un palier et d'une rampe pour l'entrée secondaire
- Traitement des marches de l'escalier intérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche.

L'accessibilité de l'autel fera l'objet d'une demande de dérogation pour disproportion manifeste.

2. Le cimetière communal – IOP



Le cimetière est implanté autour de l'Eglise.

Le coût des travaux d'accessibilité est évalué à environ 20 000 € HT. Les travaux concernent :

- La mise en œuvre d'un éclairage réglementaire à l'entrée avec détecteur de présence
- Reprise du revêtement existant et réalisation d'un revêtement dur, uniforme et non glissant. L'allée aura une largeur minimum de 1.20m et aux changements de direction, une aire de rotation pour les fauteuils roulants de 1.50m
- Traitement du cheminement extérieur entre la place de stationnement PMR et l'entrée de l'Eglise par un revêtement extérieur continu et un dispositif de guidage.

Un projet d'aménagement est en cours qui comprend l'extension des tombes.

3. La Mairie



ERP de type W de 4ème catégorie

Surface : 452m², Rue de la Mairie, R + 2

L'établissement est situé le long de la Rue de l'Ecole. Une rampe d'accès et un escalier débouchent sous un perron vers l'entrée principale.

Le rez-de-chaussée comportait deux classes de l'école élémentaire qui ont été déménagées dans une construction neuve sur le site de la Maison Henner. Un escalier en bois permet d'accéder aux deux étages supérieurs. A l'étage 1, se situent les locaux de la Mairie avec le secrétariat, les archives, une salle de réunions et le bureau du SIAEP ; à l'étage 2, le deuxième bureau du SIAEP et la salle du Conseil Municipal.

Le coût des travaux d'accessibilité est de 24 600 € HT. Les travaux concernent :

- Traitement du cheminement extérieur entre la place de stationnement PMR et l'entrée par un revêtement extérieur continu et un dispositif de guidage
- Pose d'un garde-corps pour la rampe
- Traitement des marches de l'escalier extérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche, la mise en œuvre d'une main courante de chaque côté dépassant la première et la dernière marche)
- Changement des ouvrants de la porte d'entrée par des vantaux tiercés
- Traitement des marches de l'escalier intérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche, la mise en œuvre d'une main courante de chaque côté dépassant la première et la dernière marche)
- Les seuils seront chanfreinés
- Création de sanitaires adaptés

La nouvelle Municipalité réfléchit au devenir de ce bâtiment qui pourrait être transformé intégralement en nouvelle Mairie. Des études sont en cours. Le coût relatif aux travaux d'accessibilité n'intègre pas son réaménagement en tant que Mairie.

4. Le Presbytère



ERP de type W de 5ème catégorie

Surface : 90m², Rue de l'Eglise, R + 2

Le Presbytère est situé dans la Rue de l'Eglise. Cinq marches débouchent sous un perron vers l'entrée principale.

Il y a quelques années, le bâtiment était occupé par le logement du curé. Aujourd'hui, seule une pièce du rez-de-chaussée sert de bureau au Conseil de Fabrique.

Le coût des travaux d'accessibilité est de 18 100 € HT. Les travaux concernent :

- Traitement du cheminement extérieur entre la place de stationnement PMR et l'entrée par un revêtement extérieur continu et un dispositif de guidage. Reprendre les joints des pavés de façon à rendre le cheminement roulant. Signalement vertical de la place PMR
- Créer une rampe à l'arrière (18m de long, largeur 1.20m avec garde-corps et paliers intermédiaires)
- Changement des ouvrants de la porte d'entrée par des vantaux tiercés
- Création d'un sanitaire adapté.

Cet édifice pourrait être transformé en nouvelle Mairie. Dans ce cas, les travaux seront réévalués afin de comporter ceux relatifs à sa restructuration.

5. L'atelier – salle associative



ERP de type L de 4ème catégorie

Surface : 68m², Route départementale 26.2, R+1

L'édifice est situé dans l'angle entre la Rue de Mulhouse et la Rue des Prés et bordé au Sud-ouest par le Krebsbach.

Le coût des travaux d'accessibilité est de 2 750 € HT. Les travaux concernent :

- Pose de la signalétique verticale de la place PMR
- Balisage de l'entrée principale et aménagement de l'accès de l'entrée
- Création d'un palier et d'une rampe pour l'entrée secondaire
- Traitement des marches de l'escalier intérieur (bande d'éveil de vigilance de type rappel tactile, contraste de la première et dernière marche, des nez de marche).

L'accessibilité de la salle de réunions à l'étage, la création d'un sanitaire adapté feront l'objet d'une demande de dérogation pour disproportion manifeste.

4. Phasage envisagé

MONTANTS DES OPERATIONS EN € HT AFFECTES PAR PERIODE ET PAR ANNEE

	PERIODE 1			PERIODE 2		
	ANNEE 1 : 2017	ANNEE 2 : 2018	ANNEE 3 : 2019	ANNEE 4 : 2020	ANNEE 5 : 2021	ANNEE 6 : 2022
BERNWILLER						
1. Ecole maternelle : ERP type R - 5ème catégorie	4 020 €					
Etudes 20 %	670 €					
Travaux	3 350 €					
Demande de dérogation	NON					
2. Ecole élémentaire : ERP type R - 5ème catégorie	1 224 000 €					
Etudes 20 %	204 000 €					
Travaux	1 020 000 €					
Demande de dérogation	NON					
3. Salle Jean-Jacques Henner : ERP type L - 4ème catégorie	4 776 €					
Etudes 20 %	796 €					
Travaux	3 980 €					
Demande de dérogation	NON					
4. Mairie : ERP type W - 5ème catégorie				149 664 €		
Etudes 20 %				24 944 €		
Travaux				124 720 €		
Demande de dérogation				NON		
5. Sapeurs pompiers : ERP type L - 5ème catégorie						1 672 €
Etudes 10 %						152 €
Travaux						1 520 €
Demande de dérogation						OUI / problème structurel
6. Eglise : ERP type V - 4ème catégorie			3 840 €			
Etudes 20 %			640 €			
Travaux			3 200 €			
Demande de dérogation			OUI / problème structurel			
7. Cimetière - IOP			5 456 €			
Etudes 10 %			496 €			
Travaux			4 960 €			
Demande de dérogation			NON			
AMMERTZWILLER						
1. L'Eglise : ERP type V - 4ème catégorie			24 828 €			
Etudes 20 %			4 138 €			
Travaux			20 690 €			
Demande de dérogation			OUI / problème structurel			
2. Le cimetière			22 000 €			
Etudes 10 %			2 000 €			
Travaux			20 000 €			
Demande de dérogation			NON			
3. Mairie, SIAEP				29 520 €		
Etudes 20 %				4 920 €		
Travaux				24 600 €		
Demande de dérogation				OUI / problème structurel		
4. Presbytère : ERP type L - 5ème catégorie						19 910 €
Etudes 10 %						1 810 €
Travaux						18 100 €
Demande de dérogation						NON
5. Salle associative : utilisation de l'étage reportée dans une autre salle						3 025 €
Etudes 10 %						275 €
Travaux						2 750 €
Demande de dérogation						OUI / problème structurel
COUT TOTAL / ANNEE	1 232 796 €	0 €	56 124 €	149 664 €	29 520 €	22 935 €
COUT TOTAL / PERIODE en € HT	1 288 920 €			202 119 €		1 491 039 €
SOIT en € TTC	1 546 704 €			242 543 €		1 789 247 €

